



Note: La Rive et/ou la Bande tampon applicable aux cours d'eau et milieux humides a une largeur de 10,0 mètres selon le Règlement de zonage municipal 2016-532 et le Règlement de contrôle intermédiaire 2023-365 de la MRC Haute-Yamaska, mais une bande de protection de 15,0 mètres des cours d'eau et milieux humides doit être respectée pour un bâtiment d'élevage et un ouvrage de stockage en référence à l'article 5 du Règlement sur les exploitations agricoles (R.E.A.).

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE			
ZONE: AF-6	USAGE: AGRICOLE (ÉLEVAGE D'ANIMAUX)	MARGE AVANT: 12,00	MARGE LATÉRALE: 5,00; TOTAL: 10,00
OBJET:			
PLAN PROJET D'IMPLANTATION			
DEMANDEUR: PAUL SAUVÉ			
LOT(S): 2 593 594			
CADASTRE: du Québec			
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: Shefford			
MUNICIPALITÉ: Canton de Shefford			
NOTES: 2019-02-07, 04-18, 05-06, 11-18, 2020-06-04 et 2025-02-13			
LEVÉS: E80 p.34-35, E102 p.51 à 53, P101 p.34, P102 p.60 à 63, P105 p.63 à 65 et P181 p.7			
DOSSIER: 190031	DATA: 0995	ÉCHELLE: 1:2000	



DANIEL TOUCHETTE
ARPENTEUR - GÉOMÈTRE

474, rue Desjardins Sud,
Granby, Québec, J2G 7K7,
Tél.: (450) 777-8883

26, boul. de Bromont,
bureau 205
Bromont, Québec, J2L 2K3,
Tél.: (450) 534-0028

BROMONT, LE 17 FÉVRIER 2025

PAR: **ÉMILIE MARTIN-OUELLET**
Arpenteur-Geomètre

MINUTE: 4571

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL

ÉMISE LE: PAR: A-G.

- Légende:**
- Poteau électrique
 - Fil aérien
 - - - Fossé
 - x - Clôture
 - x - Vestige de la clôture
 - Haut de talus
 - Cours d'eau (approx. selon photo aérienne - Inficid)
 - Cours d'eau (relevé le 6 février 2025)
 - Limite boisée actuelle (approx. selon photo aérienne)
 - Mur de pierres
 - Servitudes Hydro-Québec #123 459 et 126 269
 - Servitude Gazoduc TQM #404 917
 - Courbes de niveau
 - Courbe principale (5m)
 - Courbe secondaire (1m)
 - 200 --- Élévation

NOTES: CE PLAN A ÉTÉ PRÉPARÉ POUR ACCOMPAGNER UNE DEMANDE DE FERMIS. DONC, AUCUNS TRAVAUX NE DOIVENT ÊTRE ENTREPRIS AVANT L'ÉMISSION DU FERMIS DE CONSTRUCTION PAR LA MUNICIPALITÉ. CE PLAN NE PEUT ÊTRE UTILISÉ OU INVOQUÉ À D'AUTRES FINS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE LA SOUSSIGNÉE.

LES MESURES INDICÉES SUR CE PLAN SONT EN MÈTRES (SI).

LES FUTURS BÂTIMENTS MONTRÉS SUR CE PLAN PROVIENNENT DES PLANS PRÉPARÉS PAR ATELIER A. BELLAVANCE INC. LE 12 SEPTEMBRE 2024 ET FUSION EXPERT CONSEIL INC. LE 19 AOÛT ET LE 11 SEPTEMBRE 2024.

LES COURSES DE NIVEAU MONTRÉES SUR CE PLAN, ONT ÉTÉ GÉNÉRÉES À PARTIR DES DONNÉES TOPOGRAPHIQUES (MÉTHODE LIDAR) EFFECTUÉE PAR FIRM GÉOMONT, LE 2 MAI 2019 ET SONT EN RÉFÉRENCE AU NIVEAU MOYEN DES MERS.

LES COURS D'EAU PROVIENNENT DE LA CARTE DE FORÊT OUVERTE ET DU RELEVÉ TERRAIN EFFECTUÉ LE 6 FÉVRIER 2025 AFIN DE VALIDER LEUR POSITION. LES RIVES/BANDES TAMPONS APPLIQUÉES SONT APPROXIMATIVES, COMPTE TENU DE LA NATURE DES ÉLÉMENTS AUXQUELS ELLES RÉFÈRENT.

LES MILIEUX HUMIDES PROVIENNENT DU RAPPORT D'ÉTUDES BIOLOGIQUES PRÉPARÉ PAR GROUPE PLEIN TERRE EN SEPTEMBRE 2021 ET LE 3 JUILLET 2024. LES RIVES APPLIQUÉES SONT APPROXIMATIVES, COMPTE TENU DE LA NATURE DES ÉLÉMENTS AUXQUELS ELLES RÉFÈRENT.

RÉVISIONS:	
2025-02-17 - V2	Ajout du cours d'eau relevé
2024-09-15 - V1	Plan original